

Pôle Gare : le projet, son contexte et ses enjeux

Le projet de Pôle gare porté par la Ville, en partenariat avec Cœur d'Essonne Agglomération et Île-de-France Mobilités, constitue l'un des plus importants projets d'aménagement engagés ces dernières années à Sainte-Geneviève-des-Bois. Fruit de près de dix années de concertation publique, il répond à un enjeu majeur : adapter notre gare aux besoins des plus de 7 000 voyageurs qui l'empruntent chaque jour, tout en améliorant durablement les conditions de déplacement de l'ensemble des usagers.

À terme, ce nouveau pôle d'échanges permettra de mieux organiser les circulations des piétons, notamment des personnes à mobilité réduite grâce à des cheminements accessibles, des cyclistes au moyen de liaisons sécurisées, des bus grâce à une gare routière modernisée, ainsi que des automobilistes avec la réalisation d'un parking en structure bois de plus de 950 places.

Le projet prévoit également la requalification du secteur situé face à l'avenue Gabriel-Péri, avec la construction d'une nouvelle halle de marché ainsi que d'un bâtiment accueillant un commerce et plusieurs services publics.

Au-delà de ces aménagements, cette opération permettra d'accroître significativement l'usage des transports en commun par les habitants de Sainte-Geneviève-des-Bois et des communes voisines, dont beaucoup utilisent aujourd'hui leur véhicule personnel pour rejoindre la gare et y stationner.



©Craam - Perspective d'architecte

Comme tout projet d'une telle ampleur, cette transformation s'accompagne toutefois d'interventions qui peuvent susciter des interrogations, voire une émotion légitime.



L'abattage des arbres situés sur le rond-point de la route de Longpont, intervenu lundi dernier dans le cadre des travaux du futur Pôle gare, en est l'illustration. Chacun comprend l'attachement que nous pouvons avoir aux arbres qui participent pleinement au cadre de vie de notre ville.

Naturellement, la coupe d'un arbre est toujours une décision difficile et regrettée. Cette décision ne l'a pas été moins ici. Durant plusieurs mois, les équipes techniques, les maîtres d'œuvre et l'ensemble des partenaires du projet ont étudié différentes hypothèses afin de préserver autant que possible les aménagements existants. Malgré ces recherches, aucune solution alternative n'a pu être retenue.

Plusieurs contraintes rendaient en effet cette intervention indispensable.

En premier lieu, **les prescriptions imposées par la SNCF** relatives aux distances de sécurité à respecter vis-à-vis des voies ferrées limitaient fortement les possibilités d'aménagement.

Notre responsabilité est de préparer un Pôle gare plus accessible, plus sécurisé, plus végétalisé et mieux adapté aux mobilités de demain. C'est le sens des choix qui ont été faits, même lorsqu'ils impliquent des décisions difficiles.

Au-delà de ce chantier, il est essentiel de rappeler que la préservation et le développement du patrimoine arboré constituent une priorité constante de notre action municipale.

Sainte-Geneviève-des-Bois mène depuis plusieurs années une politique volontariste et innovante de renaturation.

Elle s'est notamment traduite par le réaménagement des parcs Pierre, de la Châtaigneraie, des Mares-Yvon ou encore de Pénafiel, par l'opération « Adopte un arbre », qui a permis d'offrir plusieurs milliers d'arbres aux Génoméfiennes et aux Génoméfiains pour leurs jardins ou leurs copropriétés, par la désartificialisation de la place du marché du Donjon, ainsi que par la création de cours Oasis dans nos établissements scolaires.

Au cours des six dernières années, plus de 7 000 arbres ont ainsi été plantés sur l'ensemble du territoire communal :

Dans les espaces publics, les parcs et jardins, aux abords des équipements municipaux, sur la place du marché du Donjon, mais également dans les cours d'école afin d'apporter davantage d'ombre, de fraîcheur et de qualité de vie aux enfants.

Notre ambition est claire : renforcer et diversifier notre patrimoine arboré.

Diversifier les essences, c'est rendre nos plantations plus résistantes aux maladies, aux parasites et aux épisodes climatiques extrêmes. Renforcer notre couverture végétale, c'est préparer notre ville aux conséquences du changement climatique, lutter contre les îlots de chaleur, favoriser la biodiversité et améliorer durablement le cadre de vie des Génoméfiennes et des Génoméfiains.

C'est cette même philosophie qui guide le projet du Pôle gare.

Par ailleurs, la configuration du site devait permettre la **création de cheminements accessibles** aux personnes à mobilité réduite entre la route de Longpont et la gare, malgré le fort dénivelé que chacun connaît sur ce secteur. La réalisation de ces liaisons douces constitue un objectif majeur du projet.

S'y ajoutait **une problématique de sécurité**. Jusqu'à présent, un arrêt de bus, notamment utilisé par des personnes à mobilité réduite, était implanté directement sur le rond-point, créant une situation reconnue comme accidentogène qu'il était nécessaire de corriger.

La future organisation des transports en commun impose également de nouvelles conditions de circulation pour les bus desservant la gare. Le déplacement et l'adaptation du rond-point sont indispensables afin de permettre leur giration dans des conditions optimales de sécurité et de fluidité.



©Craam - Perspective d'architecte

Si certaines interventions ponctuelles peuvent être difficiles et susciter des interrogations, elles s'inscrivent dans une stratégie globale qui vise à construire une ville plus accessible, plus durable, plus résiliente et plus agréable à vivre pour les décennies à venir.

Soyez assurés que la Ville poursuivra avec la même détermination cette politique ambitieuse de renaturation et de développement du patrimoine arboré, convaincue que la transition écologique se construit par une vision de long terme, conciliant les impératifs environnementaux, les besoins de mobilité et l'intérêt général.

Enfin, la **présence d'importants réseaux souterrains** imposait des contraintes techniques incompatibles avec le maintien du rond-point et des arbres dans leur implantation actuelle. Ces exigences, intégrées aux prescriptions techniques du projet et aux conditions fixées par les différents partenaires, ne laissaient malheureusement aucune marge de manœuvre.

Ces décisions, aussi difficiles soient-elles, doivent être replacées dans la vision d'ensemble du projet.

Le futur Pôle gare a précisément pour ambition de concilier une meilleure accessibilité, des déplacements plus sûrs pour tous les usagers – piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite, voyageurs et automobilistes – et une renaturation ambitieuse des espaces publics.

Ainsi, à l'issue des travaux, 287 arbres seront plantés sur l'ensemble du site, soit un patrimoine arboré largement supérieur à celui existant aujourd'hui. Le futur rond-point sera naturellement replanté et intégrera les nouveaux aménagements destinés à sécuriser les circulations cyclables.